

2008-2011



PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DES FINANCES

NOTRE VISION

Le ministère des Finances, par son apport à la gestion responsable et rigoureuse des finances publiques, entend être reconnu comme un symbole d'excellence au service de l'ensemble de la société et du développement économique du Québec, afin d'assurer aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie.

Québec 

MOT DU MINISTRE

C'est avec fierté que je présente le plan stratégique du ministère des Finances pour les années 2008 à 2011, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Au cours des dernières années, le Ministère a progressé dans la voie tracée par son précédent plan stratégique. Des gestes significatifs ont ainsi été accomplis pour relever les défis d'alors en matière de finances publiques.

Le plan stratégique 2008-2011 a été élaboré dans un contexte de crise financière internationale et de récession économique mondiale dont les effets se répercutent fortement sur les orientations et les actions du Ministère.

Le contexte économique donne lieu à une révision importante des prévisions de croissance économique. Le Ministère contribuera donc à soutenir l'action du gouvernement qui est :

- d'abord de poursuivre les efforts de soutien à l'économie pour traverser la récession et préparer la reprise économique;
- de retrouver l'équilibre budgétaire lorsque la reprise sera bien amorcée.

La situation devrait s'améliorer en 2010 alors que les économistes prévoient une reprise de l'économie.

Dès les premiers signes de ralentissement, le gouvernement a agi en mettant en place des mesures vigoureuses pour protéger les emplois et soutenir l'économie et il a intensifié ses efforts au fur et à mesure que la conjoncture l'exigeait. L'évolution du contexte économique est suivie de près, notamment grâce aux comités de vigie mobilisés par le gouvernement à l'automne 2008. Le Ministère interviendra à nouveau si la situation l'exige.

Les travaux du Ministère servent souvent de catalyseurs à de nombreuses autres activités des ministères et organismes. Ce plan stratégique contribue ainsi aux différentes sphères de l'action gouvernementale et s'inscrit dans la vision d'avenir que le gouvernement s'est donné : l'ouverture d'un nouvel espace économique pour le Québec.

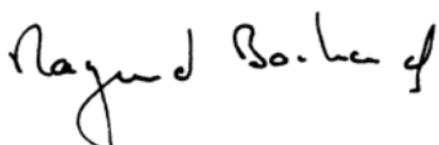
Le nouveau plan identifie les grands enjeux auxquels le Québec devra faire face au cours des prochaines années. Il présente aussi les orientations qu'entend privilégier le ministère des Finances pour poursuivre l'amélioration de la situation financière du gouvernement et la gestion rigoureuse de la dette publique, tout en assurant le plein potentiel économique du Québec afin de générer les revenus nécessaires pour financer les services publics.

À CET ÉGARD, L'ACTION DU MINISTÈRE PORTERA SUR LES GRANDS ENJEUX SUIVANTS :

- Des finances publiques saines;
- La relance et le développement de l'économie;
- Un environnement fiscal favorisant la croissance économique;
- Un secteur financier dynamique et bien encadré;
- Une gestion fondée sur l'efficacité et l'imputabilité.

Je tiens par ailleurs à remercier le personnel du Ministère qui a participé à l'atteinte des objectifs du précédent plan stratégique et qui, j'en suis sûr, est également désireux de contribuer à la réalisation de ce nouveau plan.

Le ministre des Finances,



Raymond Bachand

NOTRE MISSION

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre, en élaborant et en proposant des politiques, dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Également, il élabore et propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

NOS VALEURS

Pour réaliser sa mission et sa vision, le ministère des Finances appuie son action sur les valeurs d'intégrité, de professionnalisme, de respect et de loyauté.

NOS FONCTIONS

En tant qu'organisme de gouverne, le ministère des Finances joue un rôle conseil en matière financière et économique auprès du ministre, du gouvernement ainsi qu'auprès des autres ministères et organismes. Le ministère des Finances effectue, par ailleurs, un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière économique et financière.

Le ministère des Finances remplit les fonctions suivantes :

- Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le discours sur le budget.
- Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses.
- Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus, notamment d'ordre fiscal et tarifaire, et des conseils en matière d'investissements.
- Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État.
- Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique.
- Veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement.
- Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives, de concert avec le Conseil du trésor.
- Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et les organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

De plus, le ministère des Finances assure le suivi et l'encadrement des sociétés d'État et il conseille le ministre à l'égard des politiques relatives aux institutions financières.



NOS CHAMPS D'EXPERTISE

- ANALYSE ET PRÉVISION ÉCONOMIQUE – PRÉVISIONS DE REVENUS
- POLITIQUE ÉCONOMIQUE
- POLITIQUE FISCALE
- POLITIQUE BUDGÉTAIRE
- POLITIQUES RELATIVES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES
- RELATIONS FINANCIÈRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES
- COMPTABILITÉ GOUVERNEMENTALE
- FINANCEMENT ET GESTION DE LA DETTE
- OPÉRATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES
- SOCIÉTÉS D'ÉTAT – GOUVERNANCE ET RÉGLEMENTATION

SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET RETROUVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

À l'automne 2008, une crise financière majeure éclatait aux États-Unis. Celle-ci s'est rapidement transformée en crise financière internationale, puis en récession économique affectant l'ensemble des pays de la planète. Le Québec a été affecté avec retard par cette récession mondiale, en raison des caractéristiques de son économie, mais également des initiatives prises par le gouvernement, notamment la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures.

La récession a atteint l'économie québécoise à la fin de 2008. Par conséquent, les prévisions économiques ont dû être révisées de façon importante.

Le plan stratégique du ministère des Finances s'inscrit dans ce contexte et se reflète dans les orientations et les mesures annoncées lors de la présentation du budget 2009-2010.

La stratégie du gouvernement pour affronter la récession vise d'abord à en atténuer les effets sur l'emploi par la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie qui vont permettre :

- de traverser la récession;
- d'assurer et d'accélérer la reprise économique.

Le gouvernement ne peut, à lui seul, empêcher une récession. Cependant, il peut jouer un rôle de stabilisateur. À cet effet, le ministère des Finances recommande au ministre les politiques économiques, fiscales et budgétaires qui doivent être mises en place afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer la reprise économique et cela, même au prix de déficits budgétaires.

C'est effectivement dans cette direction qu'ont décidé d'agir la plupart des gouvernements des pays développés, et le Québec ne fait pas exception à cet égard.

C'est ainsi que le ministère des Finances, en collaboration avec les autres ministères, a déployé plusieurs mesures, dont celles d'investir massivement dans les infrastructures publiques, pour soutenir les entreprises et pour appuyer les travailleurs et les familles.

À court terme, l'action du gouvernement du Québec va permettre d'injecter 15 milliards de dollars de nouvelles liquidités dans l'économie québécoise en 2009 et 2010, soit l'équivalent de 4,9 % du PIB. Cet effort est considérable et est de niveau comparable à ceux des gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis.

Comme partout ailleurs, la récession économique au Québec entraîne également un impact important sur le cadre financier du gouvernement. Ainsi, les pertes de revenus associées au ralentissement économique et le coût des mesures de soutien à l'économie entraîneront un déficit budgétaire au cours des prochaines années.

Une fois la reprise économique bien enclenchée, un plan de retour à l'équilibre budgétaire est prévu pour réduire graduellement le niveau de déficit à partir de 2010-2011 et retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014.

À cet égard, quatre initiatives ont déjà été annoncées en vue d'éliminer le déficit :

- l'établissement de la croissance annuelle des dépenses de programmes à 3,2 % à compter de 2010-2011, soit un rythme compatible avec la croissance économique et la capacité de payer des contribuables;
- l'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal;
- l'indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1^{er} janvier 2011, à l'exception des tarifs pour les services de garde;
- la hausse du taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 %, au 1^{er} janvier 2011.

Par ailleurs, d'autres mesures devront être identifiées pour ramener le déficit à zéro.

Le défi du remboursement de la dette demeure également au cœur des préoccupations du gouvernement, et ce, malgré la conjoncture économique difficile. Par conséquent, les versements au Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette, sont maintenus.

ORIENTATION

RÉALISER LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

CONTEXTE

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le contexte économique mondial et ses répercussions sur la croissance économique au Québec viennent détériorer de façon importante la situation budgétaire du gouvernement.

Des décisions récentes du gouvernement fédéral à l'égard du programme de péréquation accentuent également les difficultés budgétaires auxquelles le Québec est confronté.

La projection du cadre financier du gouvernement montre que, au terme de la récession, l'écart creusé par la croissance des dépenses plus élevée que celle des revenus n'est rétabli que graduellement, laissant ainsi un manque à gagner important à résorber pour retrouver l'équilibre des finances publiques.

Face à l'ampleur des déficits budgétaires prévus pour les prochaines années, maintenir la Loi sur l'équilibre budgétaire ne peut être envisagé sans remettre en cause le maintien des services à la population.

La Loi sur l'équilibre budgétaire doit être modifiée afin de pouvoir présenter des déficits budgétaires en 2009-2010 et en 2010-2011 qui n'auront pas à être compensés par des excédents au cours des années subséquentes.

Elle sera également modifiée pour permettre l'élimination graduelle du déficit budgétaire. À cette fin, la Loi prévoira des dispositions autorisant des déficits budgétaires décroissants qui n'auront pas à être compensés ultérieurement.

De plus, le cadre financier prévoit un retour graduel à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014.

L'approche proposée pour la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre consiste :

- à d'abord traverser la récession économique;
- à soutenir la croissance économique par le maintien des dépenses gouvernementales dans l'économie et à financer les nouvelles mesures de soutien à l'économie et à l'emploi;
- à reporter tout effort de réduction du déficit au moment où la reprise sera bien amorcée;
- à concentrer les premiers efforts de résorption aux dépenses de programmes en établissant leur croissance à 3,2 % par année à compter de 2010-2011;
- à ne mettre en œuvre les principales mesures pour augmenter les revenus qu'à compter du 1^{er} janvier 2011.

FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Afin d'améliorer les pratiques du gouvernement en matière de tarification, une nouvelle politique de financement des services publics a été déposée dans le cadre du budget 2009-2010 et s'appliquera au cours des prochaines années.

Le ministère des Finances déposera chaque année un rapport présentant la situation du financement des services publics au sein des ministères et organismes.

FINANCEMENT ET GESTION DE LA DETTE

Malgré la récession et la détérioration importante des finances publiques, le gouvernement réitère son engagement de réduire le poids de la dette et, par conséquent, maintient les versements au Fonds des générations.

Les cibles du Fonds des générations seront revues une fois la reprise économique bien amorcée.

UNE OBLIGATION DE TRANSPARENCE

L'obligation de rigueur et de transparence nécessite que les informations financières puissent présenter, en tout temps, un portrait complet de la situation des finances publiques. À cet égard, le ministère des Finances entend maintenir un haut niveau de qualité et de rigueur en matière d'information financière.

AXES, OBJECTIFS ET INDICATEURS

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

MODIFIER la Loi sur l'équilibre budgétaire

- Dépôt et sanction d'une loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire

EFFECTUER le suivi de l'évolution du solde budgétaire

- Facteurs expliquant l'évolution des revenus
- Facteurs expliquant l'évolution des dépenses
- Facteurs expliquant l'évolution du solde budgétaire

RÉALISER le plan de retour à l'équilibre budgétaire qui prévoit l'élimination graduelle du déficit d'ici 2013-2014

- Mise en place des mesures de revenus fixées aux budgets
- Respect des cibles de croissance des dépenses fixées aux budgets
- Détermination des éléments pour atteindre les cibles fixées aux budgets

POURSUIVRE les discussions avec le gouvernement fédéral en vue de corriger les lacunes identifiées au chapitre des transferts aux provinces

- Qualité des représentations effectuées par le gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral

MAINTENIR la cote de crédit du Québec

- Cote de crédit

CONCILIER le cadre budgétaire avec les priorités gouvernementales et les projets soumis au gouvernement

- Avis du ministère des Finances sur l'ensemble des projets soumis au Conseil des ministres par les ministères et organismes

FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

METTRE EN PLACE la politique de financement des services publics

- Mise en œuvre de la politique par le gouvernement et dépôt et sanction d'un projet de loi sur le financement des services publics
- Publication d'un rapport annuel sur le financement des services publics

FINANCEMENT ET GESTION DE LA DETTE

POURSUIVRE les efforts pour réduire le poids de la dette

- Maintien des versements au Fonds des générations
- Facteurs expliquant l'évolution de la dette du gouvernement

FINANCER les opérations du secteur public québécois et gérer la dette au meilleur coût

- Sources de financement diversifiées

RIGUEUR ET TRANSPARENCE

ASSURER une reddition de comptes régulière sur la situation financière du gouvernement

- Fréquence et délais de publication des *Comptes publics*, des *Rapports mensuels des opérations financières* et du *Point sur la situation économique et financière du Québec*

ASSURER la qualité des états financiers consolidés du gouvernement

- Rapport de vérification sans restrictions du Vérificateur général

ORIENTATION

AFFRONTER LA RÉCESSION ET ASSURER LA CROISSANCE

CONTEXTE

Le Québec est confronté à de nombreux défis sur le plan économique pour soutenir la croissance et accroître le niveau de vie des citoyens. Il est en outre affecté par la crise financière internationale et la récession mondiale.

La récession restreint l'accès au financement des entreprises, ce qui limite leurs moyens pour faire face à la crise ou pour investir en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité.

La conjoncture économique affecte également la qualité de vie des particuliers.

Le gouvernement entend continuer de jouer pleinement son rôle de stabilisateur afin d'en limiter les effets négatifs et de favoriser la reprise en misant sur les déterminants de la croissance à savoir l'investissement, la productivité et l'innovation technologique.

AFFRONTER LA RÉCESSION

Le ralentissement économique exige une action déterminée de la part du gouvernement. Des mesures ciblées doivent être mises en œuvre pour soutenir les entreprises et appuyer les travailleurs et les familles.

À cet effet, le Ministère développe de nouvelles mesures fiscales et budgétaires pour notamment faciliter le financement des entreprises par l'ajout de liquidités et pour favoriser la formation de la main-d'œuvre.

ASSURER LA RELANCE ET L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ

En plus d'agir à court terme, le gouvernement prépare la relance économique par la mise en place d'initiatives qui assurent un développement économique durable qui mise notamment sur l'exploitation du plein potentiel du Québec.

Dans ce contexte, le Ministère est appelé à développer des mesures fiscales et budgétaires pour appuyer la croissance économique, notamment dans les secteurs stratégiques pour le Québec. Par ailleurs, il participe au développement et à la mise en œuvre d'initiatives sectorielles en collaboration avec les autres ministères et organismes, et ce, en conformité avec les priorités du gouvernement et les principes de saine gestion des finances publiques.

Le Ministère est également appelé à développer de nouveaux moyens pour accroître la productivité, notamment en encourageant l'investissement privé, et reconnaît l'importance d'utiliser tous les leviers disponibles pour favoriser la croissance économique.

Un tremplin
vers la croissance et
l'investissement
des entreprises

AXES, OBJECTIFS ET INDICATEURS

AFFRONTER LA RÉCESSION

SOUTENIR les entreprises et les travailleurs pour atténuer les effets de la récession sur l'économie

- Nombre et type de mesures soutenant les entreprises et les travailleurs
- Impact des nouvelles mesures sur les liquidités injectées dans l'économie

ASSURER LA RELANCE ET L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ

DÉVELOPPER de nouveaux moyens pour accroître la productivité en encourageant l'effort d'investissement privé, notamment au moyen du régime fiscal, et en assurant la modernisation des infrastructures publiques

- Nombre et type de nouvelles mesures visant à accroître la productivité

APPUYER les ministères sectoriels dans le développement et l'application des actions gouvernementales en matière de politique économique, tout en assurant une cohérence des actions gouvernementales

- Nombre et type d'interventions du ministère des Finances pour conseiller et appuyer les ministères sectoriels

AMÉLIORER le niveau de productivité du Québec

- Suivi de l'évolution de la productivité du travail du Québec



ORIENTATION

ASSURER UN ENVIRONNEMENT FISCAL COMPÉTITIF, ÉQUITABLE ET SIMPLE

CONTEXTE

ALLÈGEMENT ET COMPÉTITIVITÉ FISCALE

Au cours des dernières années, le gouvernement a réduit de façon importante le fardeau fiscal au Québec.

- Relativement à l'impôt des particuliers, l'écart de fardeau fiscal avec les autres provinces est passé de 2,1 G\$ en 2003 à 1,3 G\$ en 2009, soit une baisse d'environ 40 % en cinq ans.
- Du côté des entreprises, l'élimination graduelle de la taxe sur le capital et l'instauration du crédit d'impôt à l'investissement font que le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) au Québec est parmi les plus faibles au Canada.

Le gouvernement doit poursuivre les efforts pour renforcer la compétitivité du régime fiscal, car le fardeau fiscal élevé nuit à la croissance de l'emploi et à l'investissement, réduit l'incitation au travail et encourage le travail au noir et l'évasion fiscale.

Pour affronter la récession économique et pour préparer la relance, un régime fiscal compétitif est essentiel puisqu'il a un effet direct sur le revenu disponible des ménages et la rentabilité des entreprises.

ÉQUITÉ ET INTÉGRITÉ

Le premier objectif du régime fiscal est de prélever des revenus suffisants et stables afin de financer les dépenses publiques, tout en étant équitable, neutre et simple.

En matière d'équité, le régime fiscal doit s'assurer d'imposer les contribuables en fonction de leur capacité de payer et d'imposer de façon similaire ceux ayant des caractéristiques semblables.

L'évasion fiscale et l'évitement fiscal ont des conséquences sérieuses sur l'équité entre contribuables, puisque ceux qui s'y adonnent utilisent des services publics qu'ils ne financent pas et sont, par conséquent, responsables d'une hausse du fardeau fiscal de ceux qui paient leurs taxes et leurs impôts.

SIMPLIFICATION

Comme dans les autres juridictions, le régime fiscal québécois est complexe tant par la multiplicité de ses dispositions que par leur application. Les contribuables consacrent beaucoup de temps et de ressources pour respecter leurs obligations fiscales, que ce soit par la production de déclarations, par des recherches fiscales liées à la complexité de la législation ou encore par le suivi des vérifications et des appels.



Un environnement d'affaires par excellence

AXES, OBJECTIFS ET INDICATEURS

ALLÈGEMENT ET COMPÉTITIVITÉ FISCALE

RÉDUIRE davantage l'écart fiscal à l'impôt des particuliers par rapport à la moyenne canadienne

- Écart entre le Québec et la moyenne canadienne pour les impôts des particuliers

AMÉLIORER le régime fiscal afin qu'il incite davantage au travail

- Réduction du fardeau fiscal des contribuables

RENFORCER la compétitivité du régime fiscal des entreprises

- Maintien du taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) du Québec sous la moyenne canadienne

AMÉLIORER le régime fiscal dans le but de favoriser l'investissement, l'innovation et le développement des régions

- Nombre et type de nouvelles mesures fiscales stratégiques

ÉQUITÉ ET INTÉGRITÉ

ASSURER l'équité et l'intégrité du régime fiscal

- Nombre et type d'actions mises en oeuvre pour assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal et lutter contre les planifications fiscales agressives
- Rendement de 10 \$ par dollar investi dans les projets financés dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal

POURSUIVRE l'évaluation de l'efficacité des mesures fiscales quant à l'atteinte des objectifs et de leurs impacts sur les contribuables

- Procéder à l'évaluation de l'efficacité des mesures fiscales identifiées comme les plus à risque sur un horizon de trois ans

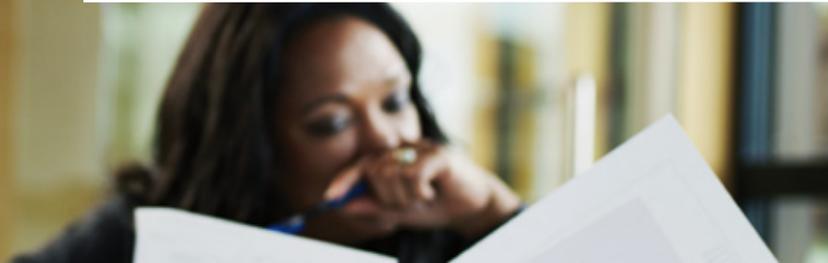
SIMPLIFICATION

SIMPLIFIER le régime fiscal

- Nombre et type d'actions mises en oeuvre pour simplifier le régime fiscal et faciliter l'accès aux paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales

FACILITER la compréhension du régime fiscal pour le contribuable

- Chaque année, publication de trois documents de vulgarisation ou outils d'information (ex. : calculateur sur le site Internet) sur le régime fiscal québécois
- Publication annuelle de documents sur les statistiques fiscales et les dépenses fiscales



ORIENTATION

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER TOUT
EN ASSURANT LA PROTECTION DES ÉPARGNANTS

CONTEXTE

LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Le secteur financier est en continuel changement et progression, et de nouveaux produits financiers apparaissent continuellement pour répondre aux besoins de la clientèle. Cette évolution constitue une occasion pour le Québec de développer certains pôles d'excellence : le commerce des instruments financiers dérivés à Montréal et le secteur des assurances dans la région de Québec.

Le développement des entreprises du secteur des services financiers, particulièrement leur expansion dans le reste du Canada, contribue à la croissance de notre économie. Il est essentiel que l'encadrement de ces entreprises soit harmonisé avec le reste du pays et inspiré des tendances mondiales.

Au cours des dernières années, des scandales financiers sont survenus au pays et à l'étranger, affectant la confiance du public envers le secteur financier. Il est nécessaire de revoir certains éléments de la réglementation de ce secteur financier pour renforcer la confiance du public.

L'ENCADREMENT DES PERSONNES MORALES

La dernière réforme de la Loi sur les compagnies a eu lieu il y a plus de 25 ans déjà. À l'instar des autres juridictions canadiennes, le Québec se doit de la moderniser afin de maintenir l'attrait pour cette dernière.

Le droit des associations dotées de la personnalité morale doit également être réformé. En effet, ce droit date principalement de 1920 et n'a pratiquement pas été modifié depuis. Quelques autres lois d'intérêt public qui régissent des associations de même nature devront également être revues lors de cet exercice.

De plus, environ 1 500 lois particulières relatives à des associations ont été votées par l'Assemblée nationale du Québec au fil des ans. Cela amène occasionnellement l'Assemblée nationale à modifier l'une ou l'autre de ces lois, à l'égard de sujets d'intérêt strictement privé.

AXES, OBJECTIFS ET INDICATEURS

PERSONNES MORALES ET ASSOCIATIONS

MODERNISER le droit des compagnies et des associations

- Dépôt et sanction d'une nouvelle législation

**CONSOMMATEURS DE PRODUITS
ET SERVICES FINANCIERS**

METTRE EN PLACE des mesures pour renforcer la confiance du public dans le secteur financier et le courtage immobilier

- Nombre de nouvelles mesures législatives, réglementaires ou administratives

**ENTREPRISES DU SECTEUR
DES SERVICES FINANCIERS**

DÉVELOPPER des pôles d'excellence en matière de finance

- Indices de croissance annuelle, en pourcentage du PIB, des intermédiaires financiers et des sociétés d'assurance selon les régions métropolitaines

FAVORISER la collaboration pancanadienne et l'allégement réglementaire

- Nombre de nouvelles mesures législatives, réglementaires ou administratives

**ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE
ET ADMINISTRATIF POUR
LES ENTREPRISES**

Le ministère des Finances est engagé dans l'allégement et la simplification réglementaire pour les entreprises. Son action est menée sur deux fronts : la réglementation du secteur financier et la fiscalité des entreprises. En outre, les objectifs du plan stratégique « Favoriser la collaboration pancanadienne et l'allégement réglementaire » et « Simplifier le régime fiscal » concourent directement à l'allégement et la simplification réglementaire.



ORIENTATION

AMÉLIORER LES MODES DE GOUVERNANCE
ET FAVORISER UNE GESTION EFFICACE ET TRANSPARENTE

CONTEXTE

Depuis 2003, le gouvernement a entrepris d'importants travaux afin de devenir plus performant et de s'adapter aux nouvelles attentes des citoyens et des entreprises. Les travaux entrepris impliquent autant la gouvernance des sociétés d'État que l'amélioration des services offerts ou la planification de la main-d'œuvre. Le ministère des Finances participe activement à ce processus.

SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Le ministère des Finances joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance, le ministre étant responsable de l'application de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Le Ministère est également un acteur important en ce qui a trait à la mise à jour des mandats des sociétés d'État, particulièrement celles à vocation économique.

SERVICES AMÉLIORÉS

Le ministère des Finances réalise et diffuse différentes publications ainsi que de nombreux documents d'information afin d'éclairer les citoyens sur les grands enjeux en matière de finances publiques. À cette fin, il travaille à rendre l'information qu'il diffuse la plus accessible possible.

Par ailleurs, le gouvernement désire offrir des outils de paiement modernes aux citoyens qui transigent avec les différents ministères et organismes. Ainsi, le ministère des Finances collabore activement à faciliter l'utilisation, par les citoyens, des cartes de crédit et de débit pour payer le gouvernement en mettant à la disposition de la communauté gouvernementale une solution efficace qui permet d'accepter les paiements au comptoir de service, au téléphone et par l'intermédiaire des sites Internet.

MAINTIEN DE L'EXPERTISE

De nombreux départs à la retraite sont prévus d'ici 2012. Le remplacement du personnel représentera un défi de taille dans certains domaines spécialisés. Les employeurs de tous les secteurs devront donc être proactifs et innovateurs dans leurs façons de recruter le nouveau personnel. Ils devront redoubler d'efforts afin d'offrir un milieu de travail de qualité.

Le Ministère doit donc continuer à mettre en place des stratégies et des moyens concrets pour développer une « marque employeur » forte. Une stratégie globale doit lui permettre de se distinguer sur le marché du travail pour attirer les meilleures ressources et les fidéliser.

Les efforts doivent notamment porter sur l'image projetée par le Ministère : une vie professionnelle qui favorise le dépassement et le développement des compétences ainsi qu'un milieu de travail de qualité qui permet une saine conjugaison des besoins organisationnels et personnels.

AXES, OBJECTIFS ET INDICATEURS

SOCIÉTÉS D'ÉTAT

COMPLÉTER la mise en œuvre de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

- Actions prévues dans la Loi qui ont été réalisées

S'ASSURER que les plans stratégiques des sociétés d'État soient conformes aux orientations du gouvernement

- Orientations des plans stratégiques des sociétés d'État relevant du ministre approuvées par celui-ci
- Proportion des plans stratégiques des sociétés d'État soumises à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État dont la forme, la teneur et la périodicité sont conformes à cette Loi

PARTICIPER à la révision des mandats de certaines sociétés d'État et de leurs règles de fonctionnement

- Nombre de mandats et de règles de fonctionnement révisés

SERVICES AMÉLIORÉS

PROMOUVOIR la diffusion de publications et de documents d'information et en améliorer l'accès

- Nombre de publications diffusées et actions prises pour améliorer l'accès

FAVORISER l'utilisation par les citoyens des cartes de crédit et de débit pour payer le gouvernement

- Augmentation du nombre de transactions réglées par voie électronique (ex. : cartes de débit)

MAINTIEN DE L'EXPERTISE

ACCROÎTRE l'attraction et la fidélisation du personnel

- Réduction du taux de départ volontaire du personnel occupant des postes stratégiques

ASSURER une meilleure adéquation entre les compétences professionnelles et les exigences des emplois

- Actions prises relativement à l'utilisation et au développement des compétences



UN MINISTÈRE QUI CONTRIBUE À L'ACTION GOUVERNEMENTALE

En raison de sa mission, le ministère des Finances assume des responsabilités de premier ordre au sein du gouvernement, particulièrement en ce qui concerne le financement des services publics et le développement économique du Québec. Les objectifs identifiés dans le présent plan stratégique supportent ainsi plusieurs sphères de l'action gouvernementale. Pour y arriver, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les ministères et organismes concernés.

LA SANTÉ, L'ÉDUCATION ET LA FAMILLE

Une des responsabilités du ministère des Finances est d'assurer le financement des priorités gouvernementales que sont la santé, l'éducation et la famille. À cet effet, le Ministère identifie les sources de financement, soit les impôts, taxes, tarifs ou droits, les plus appropriées. Un financement adéquat permet notamment de garantir la pérennité de nos programmes sociaux ainsi que d'assurer la qualité et l'amélioration des services offerts.

COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ET FISCALE

La prospérité du Québec est fortement liée à sa compétitivité et à sa performance sur les marchés mondiaux. Le Québec doit devenir plus productif pour faire face à un environnement mondial de plus en plus compétitif. Cela nécessite que certains secteurs d'activité soient plus productifs pour faire face à la concurrence, en particulier dans le secteur manufacturier, et que les secteurs des services à haute valeur ajoutée se développent davantage. Dans cette perspective, le ministère des Finances élabore diverses mesures visant à favoriser l'investissement, l'innovation et le développement des régions. Il s'assure également que les régimes fiscaux relatifs aux entreprises et aux particuliers demeurent compétitifs comme en témoignent l'élimination de la taxe sur le capital des entreprises et la réduction d'impôt des particuliers. Enfin, le ministère des Finances accompagne le gouvernement dans ses démarches visant à ouvrir un nouvel espace économique pour le Québec. Une plus grande prospérité pourra à la fois assurer le mieux-être des citoyens et favoriser le financement des services publics par le gouvernement.



EMPLOI ET DÉMOGRAPHIE

Compte tenu de la tendance démographique, notamment le vieillissement de la population, le Québec doit s'assurer d'avoir suffisamment de travailleurs pour pourvoir aux emplois disponibles. Pour soutenir la croissance économique, le ministère des Finances propose des initiatives qui améliorent les mesures fiscales ou budgétaires, qui favorisent la croissance démographique et la participation au marché de l'emploi et qui assurent une plus grande qualification des travailleurs.

PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

Le Québec doit renouveler les infrastructures mises en place il y a plus de 30 ans. Le défi à relever est majeur car il faut à la fois rénover ces infrastructures et répondre à de nouveaux besoins. Sur le plan économique, des infrastructures modernes et de qualité constituent l'une des conditions pour assurer la croissance économique. À cet égard, le ministère des Finances doit pouvoir dégager les sommes nécessaires au financement des investissements en immobilisations tout en respectant l'objectif de réduire le poids de la dette.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est au cœur des priorités du gouvernement. S'appuyant sur une vision de long terme, le gouvernement souscrit ainsi à un projet de société qui réunit les objectifs de respect et de protection de l'environnement, de progrès social et de prospérité économique. Les initiatives du ministère des Finances soutiennent cette volonté. Plusieurs axes du plan stratégique sont liés aux objectifs du plan d'action de développement durable du Ministère.

Le plan stratégique est un document public dans lequel le Ministère prend des engagements, formulés en termes d'objectifs. Ce document est également disponible sur Internet à l'adresse : www.finances.gouv.qc.ca

